



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2011

**Le 19 octobre deux mille onze, à 19h00** Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu des séances, sous la présidence de Roger BOULARD, Maire.

**Présents:** Michel BARBOT, Bérengère BASTIDE, Roger BOULARD, Léon BOYER, Patrick FARA, Christian GARNIER, Christian HILAIRE, Aline LARRIEU-ARGUILLÉ, Françoise LASSALAZ, Loïc ROUYEYROL, Christine VAILLE.

**Excusés :** Marie-Thérèse BOUCHET, Brigitte BOURGADE, Nathalie FERET.

**Absent :** Jamel BEZZAZI.

**Procurations :** Marie-Thérèse BOUCHET à Roger BOULARD, Brigitte BOURGADE à Christian HILAIRE, Nathalie FERET à Aline LARRIEU-ARGUILLÉ, Christine VAILLE à Roger BOULARD.

A été élue secrétaire de séance Christine VAILLE.

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

---

### 1. Taxe d'Aménagement

Le Maire informe que la loi des finances rectificative pour 2010 a réformé le régime des taxes locales dues au titre des opérations de construction et principalement la (TLE) Taxe Locale d'Equipement qui est remplacée par la Taxe d'Aménagement (TA). Cette taxe permet d'obtenir les ressources en matière d'investissement sur les réseaux (électrification, voirie, télécom, éclairage publique...). Le conseil municipal après en avoir discuté décide de fixer cette taxe (TA) au taux de 3%.

Il est également décidé d'exonérer les réalisations de logements sociaux bénéficiant du taux réduit de TVA (logements financés en PLUS et PLS). Cette décision est valable pour une durée d'un an reconductible.

### 2. Le Plot du Puech

Suite au projet de construction de l'hôpital et des logements sociaux au Plot du Puech, il s'avère nécessaire de créer une voirie communale, de refaire la conduite des eaux pluviales, de réaliser les réseaux Télécom. Concernant ces travaux de viabilisation, le Maire informe qu'une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée. Le bureau d'études PÖYRY Environnement a été retenu. Ce marché de maîtrise d'œuvre s'élève à 34 850 € HT.

Il est décidé également de solliciter les aides de Cap Territoires pour la maîtrise d'œuvre et la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux pour un total global de 100 000.00 € HT qui démarrera en 2011. La 2<sup>ème</sup> tranche est prévue pour 2012. Le Conseil Municipal demande au Maire de lancer la consultation pour la voirie auprès des entreprises.

Il est évoqué également de faire participer les communes voisines pour la réalisation de la voirie qui desservira l'Hôpital car c'est un projet d'intérêt local.

### **3. Voirie**

Une estimation des travaux de réfection de voirie a été transmise par les services de l'Etat (ATESAT) pour 40 000.00 €. Ces travaux peuvent bénéficier de l'aide du Conseil Général dans le cadre de Cap Territoires sur la base de 60% du montant des travaux plafonné à 9 600.00 €. Le Conseil municipal demande au Maire de lancer la consultation auprès des entreprises et de solliciter l'aide de Cap Territoires

### **4. Restauration des reliures de l'Etat Civil**

La commune de Chambonas a décidé de faire restaurer chaque année, des registres d'état civil en mauvais état. La société Laboratoire KAUSSMANN nous a transmis un devis s'élevant à 2500.05 € HT. Le Conseil Municipal décide de faire réaliser cette restauration et sollicite une subvention auprès de Cap Territoires d'un montant de 1250.00 €.

### **5. Approbation du rapport d'activités du service des eaux 2010**

Le Comité Syndical de SIAPP du Pays des Vans a approuvé le rapport d'activité pour l'exploitation du service public d'eau potable lors de sa séance du 30 juin 2010. Le président du syndicat a transmis ce rapport aux communes adhérentes afin qu'elles se prononcent et donnent leur avis.

Le Conseil Municipal approuve ce rapport d'activité du Syndicat des Eaux Potables du Pays des Vans.

### **6. Convention d'adhésion au service de médecine professionnelle**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la commune de Chambonas adhère aux services de médecine professionnelle auprès du Centre de Gestion de la fonction publique. Cette convention doit être renouvelée, en particulier le tarif par agent qui passe de 58 à 59 € au 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal approuve cette convention et autorise le maire à la signer.

### **7. Vœu demandant au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10% de la cotisation au CNFPT pour la formation des agents territoriaux**

Le Conseil municipal sollicite que soit rétabli le taux de 1% versé auprès du CNFPT pour la formation professionnelle des agents suite à l'adoption de la loi des finances de 2011 qui abaisse la cotisation à 0.9%. Cette délibération est transmise à l'Association des Maires de France qui en est l'investigatrice.

### **8. Attribution de subventions**

Le conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 100 € au Syndicat National des secrétaires de Mairie qui organise le congrès national 2012 en Sud Ardèche et de 100 € à la FCPE (Fédération du Conseil des Parents d'élèves du CEG des VANS).

### **Questions diverses**

**Projet d'assainissement des Quartiers Le Vignal et Les Bancs :** Suite à l'obtention des aides de l'Etat (DETR), 48 000 € pour les Bancs sur un estimatif de dépenses de 160 000.00 € HT et 84 000€ pour le Vignal pour un estimatif de dépenses de 280 000.00 € HT.

Le conseil municipal souhaite lancer ces 2 projets et va solliciter auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau des aides supplémentaires pour la réalisation des stations d'épuration et espère obtenir un montant de 60% d'aides au total.

Cependant, il est nécessaire d'approfondir au maximum ces projets afin de ne pas trop endetter le budget d'assainissement communal. Il faut réfléchir sur le montant du droit au

branchement, le nombre d'habitations qui seront branchés afin d'équilibrer au mieux le financement. Des emprunts à long termes seront nécessaires.

Fait à Chambonas, le 19 octobre 2011

La Secrétaire de séance

Christine VAILLE